

Loi de l'impôt sur le revenu (n° 2)

provisoire nous fournissant l'occasion, en vertu de la nouvelle mesure, de contester le maintien de cet impôt si au moins 60 députés le jugeaient bon. Jusqu'où un homme peut-il aller sans reconnaître qu'il avait tort le 8 mai?

Je dis que nous avons tort de revenir sans cesse sur la question alors que le gouvernement se rend compte qu'il a fait une erreur. Au lieu d'insister à ce point sur le fait que ce n'est pas 30 députés qu'il faudrait pour faire présenter cette résolution, mais 60, je crois que le NPD aurait dû faire valoir que, d'après les renseignements que possèdent et la Chambre et le public, il se pourrait très bien que, s'il est au pouvoir en avril de l'année prochaine, le gouvernement actuel soit le premier à nous débarrasser de ce genre de disposition fiscale et à ne pas vouloir prolonger son

application. Ce peut être un point qu'on a oublié dans ce débat. Les gens veulent sauver la face. Le gouvernement actuel est tout particulièrement désireux de rester au pouvoir et, s'il doit y rester, il voudra de toute évidence sauver la face sur cette question.

Je pense que si les membres du NPD sont sincères, comme ils l'ont si souvent déclaré et s'ils veulent que le Parlement continue à siéger, il est assez étrange qu'ils ne permettent pas au ministre des Finances, qui a commis une erreur, de sauver au moins un peu la face.

Je vois qu'il est presque 6 heures, monsieur l'Orateur. Puis-je déclarer qu'il est 6 heures?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est 6 heures.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)